

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 décembre 2014
(convocation du 12 décembre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 12h
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme ZAMBON Josiane à partir de 11h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à Mme BERNARD Maribel
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. DUBOS Gérard
Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à M. CHAUSSET Gérard
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FELTESSE Vincent à Mme DELAUNAY Michèle

Mme JARDINE Martine à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LACUEY Conchita à Mme FAORO Michèle
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck à partir de 11h
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAUTUREAU Benoît à M. MARTIN Eric jusqu'à 10h
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10h10
M. ROBERT Fabien à M. SILVESTRE Alain à partir de 11h50

EXCUSES :

M. PUJOL Patrick, Mme CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association CREPAQ (Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique d'Aquitaine)
à Bordeaux - Demande de subvention pour une action spécifique - Convention
de partenariat entre le CREPAQ et la Communauté urbaine de Bordeaux -
Autorisation - Décision**

Monsieur ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation

En vue d'atteindre les objectifs de réduction des déchets inscrits dans la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (Grenelle1) notamment la réduction de la production des ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant sur les 5 prochaines années, la Communauté urbaine de Bordeaux (La Cub) s'est lancée dans l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD). Parmi les différentes actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets, la réduction du gaspillage alimentaire tient une place importante.

Aussi, La Cub souhaite notamment attribuer des aides financières aux associations portant des projets emblématiques pour la réduction des déchets conformément aux actions 5 et 6 du PLPD.

Le projet "Mon quartier à alimentation positive" développé par l'association CREPAQ (Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique d'Aquitaine) consiste à développer de manière concrète des actions territorialisées sur la lutte contre le gaspillage alimentaire sur un quartier de Bordeaux. Il réunira trois types d'acteurs (habitants du quartier, professionnels de la distribution alimentaire, professionnels de la restauration collective) qui travailleront ensemble pour faire émerger et mettre en place des actions de prévention et de valorisation des biodéchets alimentaires. L'association demande à ce titre une subvention pour l'aider au financement de cette action spécifique. Une convention de partenariat avec cette structure conditionne le versement de cette aide financière (annexe jointe).

Présentation du CREPAQ

Créée en 1996, l'association CREPAQ a pour but de contribuer en Aquitaine à une prise de conscience individuelle et collective des grands enjeux écologiques de notre société et

de leurs interdépendances avec les enjeux humains, sociaux, économiques, éthiques ainsi qu'avec ceux des sciences et de la technique.

L'association CREPAQ œuvre ainsi dans le cadre d'une écologie humaine et notamment, dans l'application du principe « Penser global, Agir local », afin de permettre aux Aquitains de s'approprier ces enjeux et de devenir acteurs d'une transformation écologique, solidaire, coopérative, conviviale et équitable de la société.

Parmi ses multiples actions, le CREPAQ s'implique fortement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, que ce soit dans la restauration individuelle, familiale ou collective.

Présentation du projet « Mon quartier à alimentation positive »

Afin de poursuivre son action pour lutter contre le gaspillage alimentaire qu'elle mène depuis 2011, le CREPAQ souhaite expérimenter la mise en œuvre d'un projet territorialisé auprès du quartier Sainte Croix à Bordeaux. Basé sur l'implication des acteurs, ce projet vise à décliner à un quartier urbain et sur la thématique du gaspillage alimentaire le concept de l'économie circulaire (défini comme « un système économique d'échanges et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement »). Ce projet propose aux acteurs territoriaux et socio-économiques du quartier d'être des pionniers en termes de lutte contre le gaspillage alimentaire pour ensuite essaimer la démarche auprès d'autres quartiers. Le quartier est vu ici comme un laboratoire d'idées et d'initiatives qui tendent à réduire efficacement les biodéchets que ce soit par la prévention ou in fine la valorisation des biodéchets inévitables.

Pour faire émerger un quartier à alimentation positive le CREPAQ propose de mobiliser et mettre en synergie l'ensemble des acteurs du quartier en favorisant les démarches d'intelligence collective.

Le projet est structuré autour de 4 grandes phases d'élaboration :

- Phase 1 : préparation de la démarche

Il s'agit de recenser et inventorier les différents acteurs (commerçants de l'alimentation, restaurants) afin d'avoir une cartographie précise du quartier.

Une plaquette d'information leur sera ensuite diffusée afin de présenter le projet. Des prises de contact seront effectuées pour convaincre de l'utilité de rentrer dans ce projet pilote.

Pour faire adhérer les familles au projet, l'association prévoit de créer un évènement sur le quartier. Cet événement sera l'occasion de mobiliser les habitants et les acteurs relais.

- Phase 2 : lancement du projet et co-construction des contenus

Pour lancer la phase 2 du projet, le CREPAQ organisera une journée en format forum ouvert. L'objectif est de favoriser la créativité et de placer les participants au centre de la démarche. Cette journée vise à permettre l'émergence d'idées et de propositions d'action autour de la question de la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'apport des participants est essentiel et permettra une appropriation efficace du projet.

- Phase 3 : Mise en œuvre des actions

Après avoir réalisé un état des lieux (pesées et caractérisation des produits alimentaires gaspillés) auprès des acteurs volontaires, le CREPAQ proposera 3 niveaux d'actions possibles concernant les biodéchets produits.

- Niveau 1 : Ce premier état des lieux permettra d'engager des actions de niveau 1 c'est-à-dire des actions qui demandent peu d'investissement de la part des acteurs (sensibilisation des familles, mise en place d'ateliers, partage de retour d'expérience sur le don alimentaire dans les commerces, accompagnement des établissements scolaires vers une réduction du gaspillage alimentaire...).
- Niveau 2 : Il s'agit pour les acteurs de s'investir un peu plus dans la démarche de prévention des biodéchets et d'accès à une alimentation plus durable (mise en réseau, accompagnement dans la mise en place de projets, mise en place d'expérimentations...).
- Niveau 3 : les actions entreprises devront aller encore plus loin dans la démarche de prévention de biodéchets et d'accès à un système alimentaire plus durable. La notion de valorisation des biodéchets inévitables produits sera introduite (ateliers sur le compostage, projet de compostage collectif, découverte du glanage, formations au compostage, projet de don alimentaire).

Chaque niveau d'actions se clôturera par une nouvelle session de pesée et un diagnostic afin de juger de l'impact des différents niveaux d'intervention. Une réunion plénière sera également organisée pour présenter les résultats et envisager les pistes d'action pour la suite.

L'ensemble des actions menées au cours de cette phase sera effectué en fonction des propositions issues du forum ouvert (cf. phase 2).

- Phase 4 : Bilan du projet

Le CREPAQ élaborera un compte rendu du projet pilote réalisé et organisera une réunion de bilan avec tous les acteurs et les financeurs. Une réflexion sera engagée sur la manière de continuer le projet et d'essaimer la démarche.

Pour soutenir le CREPAQ dans ses actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, la Communauté urbaine de Bordeaux a été sollicitée pour un soutien financier de 10 000 euros pour cette action spécifique dans le cadre d'un budget prévisionnel de 54 000 euros TTC (hors contributions volontaires en nature) étant réparti comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC	%
Achats (fournitures et petits équipements)	2 000	ADEME	30 000	56
Services extérieurs (location de matériel, équipement, documentation)	3 000	Ville de Bordeaux	3 000	6
	5 000	La Cub	10 000	18
Autres services extérieurs (rémunération d'intermédiaires, communication)	42 000	Fondation	5 000	9
Charges de personnel	2000	Autofinancement	6 000	11
Frais généraux				
TOTAL	54 000		54 000	

La Cub s'acquittera de cette subvention de la manière suivante :

- un acompte de 80 % sera versé à l'association CREPAQ à la signature de la convention, soit un montant de 8000 €
- le solde de 20 %, soit un montant de 2000 € dès réception des documents énoncés dans la convention.

Les engagements réciproques entre la Communauté urbaine de Bordeaux et le CREPAQ font l'objet d'une convention jointe au présent rapport.

Afin de soutenir les actions du CREPAQ qui permettent de contribuer à la prévention des déchets sur le territoire communautaire et donc de concourir à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets de La Cub, il apparaît souhaitable :

- d'octroyer une subvention de 10 000 € au CREPAQ
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le CREPAQ permettant le versement de la subvention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et notamment son article 46 relatif aux déchets,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5215-20-1,
Vu la délibération n° 2012/0730 du 26 octobre 2012 portant validation du Programme local de prévention des déchets et notamment les actions n° 5 et 6,
Vu la délibération n° 2013/0147 du 22 mars 2013 qui fixe le règlement d'intervention pour l'attribution de subvention dans le cadre de l'élaboration du Programme local de prévention des déchets,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

que les actions entreprises par le CREPAQ s'inscrivent pleinement dans les objectifs du Programme local de prévention des déchets mis en place par La Cub au titre des actions n° 5 « sensibiliser aux mesures pour la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective » et 6 « Sensibiliser aux mesures de réduction du gaspillage alimentaire domestique »,
que l'association le CREPAQ remplit les critères d'éligibilité définis dans la délibération n° 2013/0147 du 22 mars 2013,

DECIDE

Article 1 :

Une subvention de 10 000 euros est attribuée à l'association CREPAQ au titre de l'année 2015 pour son projet « Mon quartier à alimentation positive » sous réserve de vote du budget par le Conseil de Communauté.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative aux modalités de règlement de la subvention communautaire.

Article 3 :

Le montant de la subvention sera imputé sur le budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2015 : Programme = Projets transverses ; Code Programme 11P005 ; Opération = Fonctionnement de l'Activité Déchets Ménagers ; Code Opération 11P005O006 ; chapitre 67, article 6745, (aide au titre du PLPD).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté urbaine le 19 décembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 JANVIER 2015

PUBLIÉ LE : 22 JANVIER 2015

M. DOMINIQUE ALCALA